

ARRETE

Vu, le partage d'un repas intergénérationnel organisé par la Commission « Vie Scolaire » dont le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Vu, les projets et animations de l'année de la part du CME

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2003, instituant une régie pour ce type de manifestation et donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs lors de chaque manifestation

Vu l'arrêté de création de la régie de recette pour les animations du 10 janvier 2004

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif du repas (entrée, plat, dessert) pour le déjeuner du vendredi 17 octobre 2025,

ARRETONS

Article 1:

Tarif unique pour un repas adulte : 4€

<u>Article</u> 2 : Le régisseur, les organisateurs et le SGC d'Orchies sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Neuville, le 13/10/2025

Le Maire

Thierry DEPOORTER